

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Terme de référence

Atelier de production du Rapport national de suivi 2005

I. Contexte de l'atelier

Le Sommet Mondial du Millénaire organisé au mois de septembre 2000, a permis d'obtenir un consensus sur les principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à savoir : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer une éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La soixantième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue en septembre a réaffirmé le rôle important des Omd dans la lutte contre les inégalités au niveau mondial et la nécessité pour les pays développés de respecter leur engagement à accroître leur contribution au financement du développement. Une première évaluation de ces besoins de financement est esquissée avec les études menées dans les pays pilotes dont le Sénégal qui a conduit pour chaque objectif une réflexion permettant de cerner les conditions de sa réalisation.

Avec les éditions 2001 et 2003, le Comité national de pilotage des Omd, avec l'appui technique et financier du PNUD, a produit successivement deux rapports nationaux de «Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement». C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'organisation de l'atelier de production du rapport national de suivi des Omd édition 2005. La production de ce rapport national se basera sur les études entreprises et s'effectuera comme la précédente, selon un processus participatif impliquant tous les acteurs de l'Etat de la société civile et du secteur privé.

II. Objectif de l'atelier

L'objectif général de l'atelier est de permettre une réflexion commune de tous les acteurs sur la situation actuelle et les perspectives de chaque Omd. A l'issue de cette réflexion un rapport national de suivi sera produit et publié pour informer et sensibiliser les décideurs et les partenaires sur les meilleures choix de politiques en faveur des conditions de vie des populations.

III. Méthodologie

L'atelier regroupera 120 participants de l'Administration du secteur privé et de la société civile. Il se tiendra sous la conduite du Comité national de Pilotage et s'organisera autour de discussions de panels et de travaux de commissions.

Chaque thème sera introduit par trois à quatre panélistes de sensibilité différentes. Les panels permettront de discuter sur chaque objectif, sa pertinence au Sénégal, le dialogue avec les objectifs et surtout des moyens d'arriver au plus vite à améliorer l'accès des services sociaux aux pauvres.

Les six commissions recoupent des thématiques reliées les unes aux autres : Genre, pauvreté-infrastructure, Education, Santé-nutrition, Environnement, hydraulique et assainissement. Les commissions devant trouver le consensus autour de :

- 1 – la situation de référence et les tendances;
- 2 – l'actualisation des indicateurs de base;
- 3 – des contraintes à la réalisation de l'objectif;
- 4 - des Politiques et Programmes initiés pour réaliser l'objectif;
- 5 - des Domaines de coopération possibles;
- 6 - des points forts et des points faibles de l'environnement de l'objectif.

Chaque commission comprendra près de 20 participants dont les structures intervenant directement dans la réalisation de l'objectif. Les travaux seront dirigés par le président du Gts assisté d'un rapporteurs.

IV. Résultats attendus

Les résultats attendus des ateliers thématiques sont les suivants :

- impliquer tous les acteurs nationaux à la production du rapport 2005,
- favoriser un plaidoyer sur les OMD à l'échelle nationale.
- assurer une large diffusion des actions en faveur des OMD.
- produire des indicateurs actualisés pour l'édition 2005 du rapport .
- contribuer à la mise en place de mécanisme de suivi/évaluation des réalisations des OMD.

V. Modalités

L'atelier se tiendra à l'hôtel Saly Princesse du 16 au 18 Novembre 2006.

Les participants sont attendus à l'hôtel le mercredi 15 novembre 2006 à partir de 18 heures.

L'hébergement en pension complète et le transport sont entièrement pris en charge.

Les documents de travail sont disponibles sur place.

ON/mt/10.11.2006

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DU PLAN
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Direction de la Planification Nationale et
de la Coordination avec la Planification Régionale**

1138 3277
N° _____ MPDD/DPNCPR/DPG

Le Directeur

Objet : *invitation au séminaire de suivi des OMD*

Monsieur, Madame,

Le Sommet Mondial du Millénaire organisé au mois de septembre 2000, a permis d'obtenir un consensus sur les principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à savoir : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer une éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Avec les éditions 2001 et 2003, le Comité national de pilotage des Omd, avec l'appui technique et financier du PNUD, a produit successivement deux rapports nationaux de «Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement».

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'organisation de l'atelier de production du rapport national de suivi des Omd édition 2005 qui se tiendra les 16, 17 et 18 Novembre 2006 à Saly Portudal (Mbour).

Vous êtes cordialement invité à participer à ce séminaire qui aura lieu à l'hôtel Saly princesse.

Le rapport de l'étude sera mis à votre disposition lors de la cérémonie d'ouverture.

Pièces jointes :

- Termes de références de l'Atelier
- Agenda de l'Atelier.

Atelier de production du rapport national de suivi des Omd

Programme

16 Novembre 2006

N.B. : En raison de l'empêchement de Monsieur le Ministre du Plan et du Développement Durable pour le jeudi 16 novembre 2006, la cérémonie d'ouverture aura lieu le vendredi 17 novembre 2006 à 9h.

Matinée

9h 00 mn Panels 1 : Environnement et cadre de vie

9 h 00 mn – 9h 10 mn Introduction problématique 1
9 h 10 mn – 9 h 20 mn Comm 1
9 h 20 mn – 9h 40 mn Comm 2
9 h 40 mn – 9h 50 mn Comm 3
9h 50 mn – 10 h 20 mn Débat
10 h20mn – 10h 35 mn Pause

10 h 35 mn – Panels 2 : Hydraulique et assainissement

10 h 35 mn – 10h 45 mn Problématique : « Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ».
10 h 45 mn – 11h 15mn Comm 1
11 h 15 mn – 11h 35 mn Comm 2
11 h 35 mn – 12h 05 mn Comm 3

13h pause Déjeuner

Après midi

14 h 30 mn Panels 3 : Santé-Nutrition

14 h 30 mn – 14h 45 mn Introduction problématique : « les carences en micronutriments ».
14 h 45 mn – 14h 55 mn Comm 1
14 h 55 mn – 15h 05 mn Comm 2
15 h 05 mn – 15 h 15 mn Comm 3
15h 15 mn – 15 h 45 mn Débat

16h 00 mn – Panels 4 : Pauvrete-infrastructure

16 h 00 mn – 16h 15 Problématique : « Rôle et expérience de contribution des grandes entreprises à la réduction de la pauvreté ».
16 h 15 mn – 16h 25 Comm 1
16 h 25 mn – 16h 35 Comm 2
16 h 35 mn – 16h 45 Comm 3

16h 45 mn 17h 30 débat

17 Novembre 2006

Cérémonie d'ouverture

9h Discours de Monsieur le représentant résident du Pnud

9h 30 Discours de M. le Ministre du Plan et du Développement Durable

10 h pause

10 h 15 mn Panels 5 : Genre

10 h 15 mn – 10h 25 mn Introduction problématique 1

10 h 25 10h 35 mn Comm 1

10 h 35 mn– 10h 45 mn Comm 2

10 h 45 mn – 10 h 55 mn Comm 3

10h 55 mn – 11 h 25 mn Débat

11 h 25 mn – Panels 6 : Education

11 h 25 mn – 11h 35 Problématique : «Les OMD face aux enjeux de l'EPT et du Programme sectoriel de l'Education ».

11 h 35 mn – 11h 45 Comm 1

11 h 45 mn – 11h 55 Comm 2

11 h 55 mn – 12h 30 Comm 3

12 h 30 mn Déjeuner

14 h 30 mn -17 h 30 travaux de commission

18 00 Fin des travaux de commissions

18 novembre 2006

Restitution des travaux de commissions

9h – 9h 30 Discussion rapport Hydraulique et assainissement

9h 30 mn – 10 h Discussion rapport Environnement

10h – 10 h 30 mn Discussion rapport Pauvreté-Infrastructure

Pause

10 h 45 mn – 11h 15 mn Discussion rapport Santé- Nutrition

11h 15 mn – 11 h 45mn Discussion rapport Education

11 h 45 – 12h 15 Discussion rapport Genre

Déjeuner

Fin des travaux

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Terme de référence

Atelier de production du Rapport national de suivi 2005

I. Contexte de l'atelier

Le Sommet Mondial du Millénaire organisé au mois de septembre 2000, a permis d'obtenir un consensus sur les principaux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à savoir : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer une éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La soixantième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue en septembre a réaffirmé le rôle important des Omd dans la lutte contre les inégalités au niveau mondial et la nécessité pour les pays développés de respecter leur engagement à accroître leur contribution au financement du développement. Une première évaluation de ces besoins de financement est esquissée avec les études menées dans les pays pilotes dont le Sénégal qui a conduit pour chaque objectif une réflexion permettant de cerner les conditions de sa réalisation.

Avec les éditions 2001 et 2003, le Comité national de pilotage des Omd, avec l'appui technique et financier du PNUD, a produit successivement deux rapports nationaux de «Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement». C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'organisation de l'atelier de production du rapport national de suivi des Omd édition 2005. La production de ce rapport national se basera sur les études entreprises et s'effectuera comme la précédente, selon un processus participatif impliquant tous les acteurs de l'Etat de la société civile et du secteur privé.

II. Objectif de l'atelier

L'objectif général de l'atelier est de permettre une réflexion commune de tous les acteurs sur la situation actuelle et les perspectives de chaque Omd. A l'issue de cette réflexion un rapport national de suivi sera produit et publié pour informer et sensibiliser les décideurs et les partenaires sur les meilleures choix de politiques en faveur des conditions de vie des populations.

III. Méthodologie

L'atelier regroupera 120 participants de l'Administration du secteur privé et de la société civile. Il se tiendra sous la conduite du Comité national de Pilotage et s'organisera autour de discussions de panels et de travaux de commissions.

Chaque thème sera introduit par trois à quatre panélistes de sensibilité différentes. Les panels permettront de discuter sur chaque objectif, sa pertinence au Sénégal, le dialogue avec les objectifs et surtout des moyens d'arriver au plus vite à améliorer l'accès des services sociaux aux pauvres.

Les six commissions recoupent des thématiques reliées les unes aux autres : Genre, pauvreté-infrastructure, Education, Santé-nutrition, Environnement, hydraulique et assainissement. Les commissions devant trouver le consensus autour de :

- 1 – la situation de référence et les tendances;
- 2 – l'actualisation des indicateurs de base;
- 3 – des contraintes à la réalisation de l'objectif;
- 4 - des Politiques et Programmes initiés pour réaliser l'objectif;
- 5 - des Domaines de coopération possibles;
- 6 - des points forts et des points faibles de l'environnement de l'objectif.

Chaque commission comprendra près de 20 participants dont les structures intervenant directement dans la réalisation de l'objectif. Les travaux seront dirigés par le président du Gts assisté d'un rapporteurs.

IV. Résultats attendus

Les résultats attendus des ateliers thématiques sont les suivants :

- impliquer tous les acteurs nationaux à la production du rapport 2005,
- favoriser un plaidoyer sur les OMD à l'échelle nationale.
- assurer une large diffusion des actions en faveur des OMD.
- produire des indicateurs actualisés pour l'édition 2005 du rapport .
- contribuer à la mise en place de mécanisme de suivi/évaluation des réalisations des OMD.

V. Modalités

L'atelier se tiendra à l'hôtel Saly Princesse du 16 au 18 Novembre 2006.

Les participants sont attendus à l'hôtel le mercredi 15 novembre 2006 à partir de 18 heures.

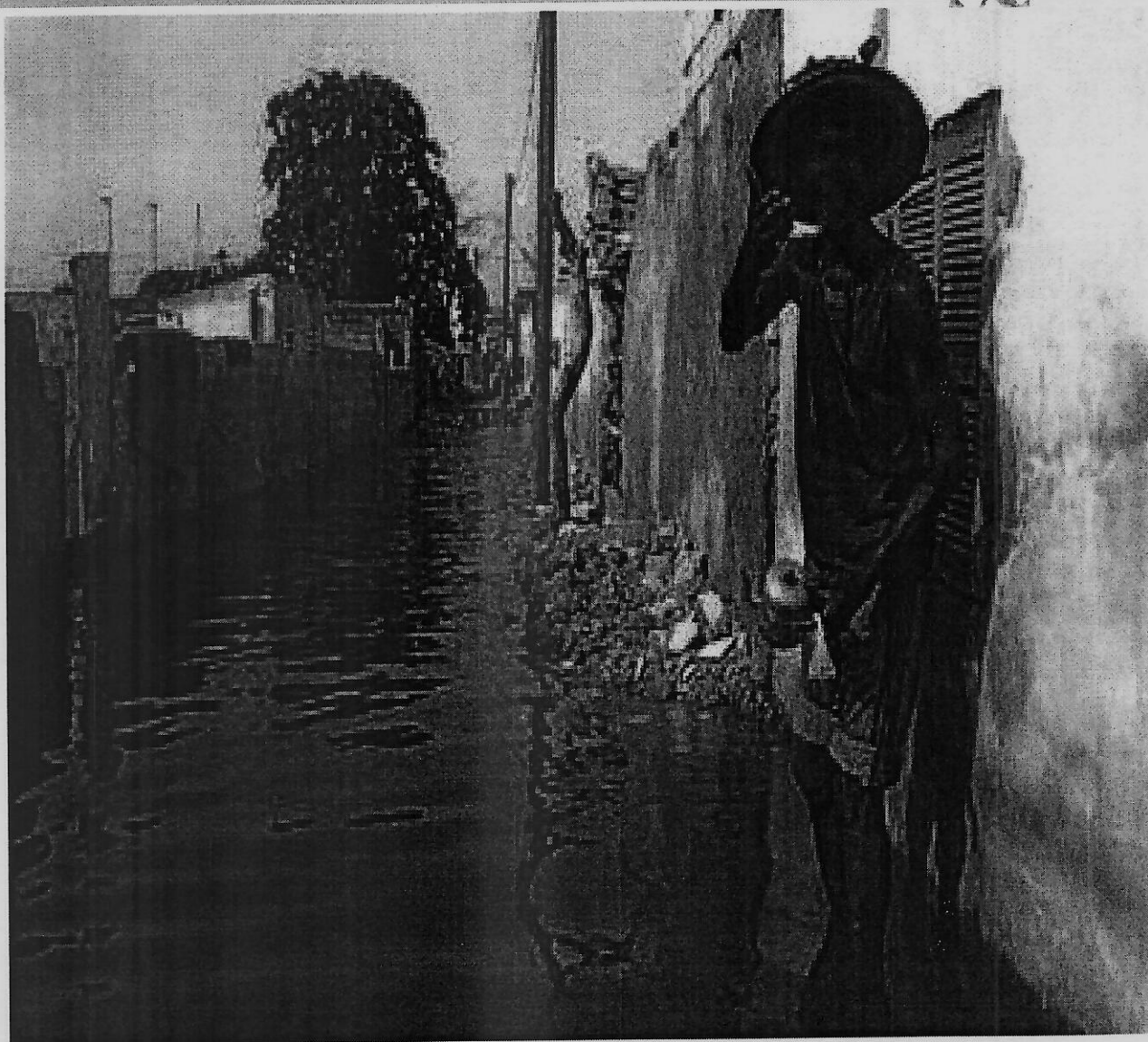
L'hébergement en pension complète et le transport sont entièrement pris en charge.

Les documents de travail sont disponibles sur place.



Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Sénégal - Rapport 2005



Document de travail

Ce troisième rapport de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a été réalisé sous la supervision du Comité de pilotage présidé par le Point Focal des OMD, le Ministère du Plan et du Développement Durable avec l'appui technique et financier des Agences du Système des Nations Unies au Sénégal.

Un monde meilleur pour tous.

novembre 2006

SOMMAIRE

I – CONTEXTE.....	7
I – 1 PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	8
I – 2 AUTRES PROGRAMMES	8
II – OBJECTIF 1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM.	10
II – 1. SITUATION DE REFERENCE	10
II – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	11
II – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	11
III – OBJECTIF 2 : ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS.	13
III – 1. SITUATION DE REFERENCE	13
III – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	16
III – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT.....	16
IV – OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES....	17
IV – 1. SITUATION DE REFERENCE	17
III – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	19
III – 3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	19
IV – OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.....	20
VI – 1. SITUATION DE REFERENCE.....	20
VI – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF.....	21
VI – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	21
VI – OBJECTIF 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE.....	22
VII – 1. SITUATION DE REFERENCE.....	22
VII – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	23
VII – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	23
VII – OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES.	24
VIII – 1. SITUATION DE REFERENCE.....	24
VIII – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	26
VIII – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT.....	26
IX – OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	28
IX – 1. SITUATION DE REFERENCE	28
IX – 1 – 1 Ressources naturelles.....	28
IX – 1 – 2 Eau potable et assainissement	29
IX – 1 – 3 Conditions de vie dans les taudis.....	30
IX – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF	31
IX – 3. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	32
IX – 3 – 1 Programmes d'investissement : ressources naturelles	32
IX – 3 – 2 Programmes d'investissement : eau potable et assainissement.....	32
IX – 3 – 3 Programmes d'investissement : amélioration des conditions de vie dans les taudis... <i>Erreur ! Signet non défini.</i>	
IX – METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT.....	33
XI – 1. SITUATION DE REFERENCE.....	33
XI – 2. PROGRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF.....	35
XI – 3. POLITIQUES ET PROGRAMMES.....	36
ANNEXE : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ATTEINTE DES OMD.....	38

Tableaux

Tableau 1: Les Objectifs du Millénaire pour le Développement seront-ils atteints en 2015 ?.....	6
Tableau 2: Indicateurs de développement clé	9
Tableau 3: Indicateurs : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	11
Tableau 4: Interventions nutritionnelles.....	12
Tableau 5: Indicateurs de l'objectif 2: Assurer une éducation primaire pour tous	16
Tableau 6 : Evolution de la part de l'éducation dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat	16
Tableau 7: Indicateurs : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	19
Tableau 8: Mortalité des enfants entre la naissance et le 5ème anniversaire en 2000 et 2005.....	20
Tableau 9: Indicateurs de l'objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	21
Tableau 10 : Indicateurs de l'objectif 5 : Améliorer la santé maternelle.....	23
Tableau 11: Financement de la lutte contre la mortalité maternelle (millions de \$US).....	23
Tableau 12: Estimations du nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA au Sénégal.	24
Tableau 13: Prévalence parmi les femmes enceintes, sites sentinelles en 2002.....	25
Tableau 14: Prévalence chez les prostituées, sites sentinelles en 2002.....	25
Tableau 15 : Cas de paludisme et taux de complétude, 2001-2005.....	25
Tableau 16 : Indicateurs de l'objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.....	26
Tableau 17: Evolution de la part du budget de la santé dans le budget national (Millions F.cfa).....	26
Tableau 18: Financement de la lutte contre le VIH / SIDA (millions \$ US).....	27
Tableau 19: Financement de la lutte contre le paludisme (millions de \$ US).....	27
Tableau 20 : Financement de la lutte contre la tuberculose (en millions US \$).....	27
Tableau 21: Synthèse globale des financements des OMD santé.	27
Tableau 22: Répartition des terres arables dégradées par zone éco-géographique.	28
Tableau 23: Situation actuelle et statut des zones humides du Sénégal.	29
Tableau 24: Récapitulatif des opérations de restructuration programmées d'ici 2015.	30
Tableau 25 : Programme ZAC sur l'ensemble du territoire national d'ici à 2015.	31
Tableau 26: Indicateurs de l'objectif 7: Assurer un environnement durable.	31
Tableau 27: Besoins de financements pour l'objectif N°7 (Mds F.cfa).....	32
Tableau 28: Importations et Exportations 2000 à 2004.....	34
Tableau 29: Encours de la Dette Publique (Milliards F.CFA).	34
Tableau 30 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.....	35
Tableau 31: Part relative des programmes de développement dans l'APD (%).....	36
Tableau 32: Evolution du Taux Net de Scolarisation (TNS) par région	42
Tableau 33: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS)	42
Tableau 34: Evolution du taux d'achèvement selon le sexe.	43
Tableau 35: Emplois permanents dans les entreprises du secteur moderne selon le sexe.....	45
Tableau 36: Balance des Paiements 2000-2004.	47

INTRODUCTION

Le Sénégal appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés et se classe, selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2005, au 157^{ème} rang sur 177 pays avec un IDH de 0,458. Son revenu national brut par tête, en termes constants, était de 580 \$ US en 2004 contre 635 \$ US en 2003. La population sénégalaise est estimée à 10, 848 millions d'habitants en 2005.

En 2005, la croissance réelle du PIB est estimée à 6,1% contre 5,6% en 2004 dans un contexte de maîtrise de l'inflation à 1,7%, un déficit budgétaire hors dons de 4,5% du PIB, un déficit du compte courant de la balance des paiements de 6,8% du PIB et un taux d'investissement de 21,1%

Le Sénégal s'est engagé activement dans la finalisation de son deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), dans la conduite du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et dans la construction de grandes infrastructures routières. Il s'y ajoute que l'amélioration de la situation budgétaire a permis au Sénégal de signer un Programme sans décaissement avec le FMI (ISPC).

En 2000, les Chefs d'État et de Gouvernement de 191 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire qui se concentre sur les préoccupations de paix, de sécurité et de développement y compris dans des domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques. Cette déclaration plus connue sous le nom des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) contient huit (8) objectifs déclinés en dix huit cibles (18) et quarante huit (48) indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans sa mise en œuvre.

En 2002, le Secrétaire Général des Nations Unies a mis en place le Millenium Project pour aider à la réalisation, dans le délai imparti, des OMD dans huit (8) pays dont le Sénégal.

Eligible au Millénium Challenge Account, le Sénégal pourra-t-il atteindre, en 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ?

Tableau 1: Les Objectifs du Millénaire pour le Développement seront-ils atteints en 2015 ?

Objectifs	Progrès (Oui/Non)	Probabilité d'atteinte ? (Forte/ Moyenne/Faible)
1 - Eliminer l'extrême Pauvreté et la faim		
2 - Assurer l'éducation primaire pour tous	oui	Forte
3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
4 - Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	oui	Forte
5 - Améliorer la santé maternelle	oui	Faible
6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.		
7 - Assurer un environnement viable		
8 - Créer un partenariat mondial pour le développement		

I – Contexte

Le Sénégal s'étend sur une superficie de 196.722 km². Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le pays est subdivisé en 11 régions administratives, 34 départements et 320 communautés rurales. La population du Sénégal est estimée, en 2004, à 10.564.303 d'habitants et croît au taux annuel de 2,4%. La croissance économique du PIB réel s'est établie à 5,5% en 2005 contre 5,6 en 2004.

Le secteur primaire a enregistré une croissance de 9,4% en 2005. Il occupe plus de 50% de la population active. L'agriculture qui domine ce secteur est essentiellement orientée vers la production de l'arachide (42% des terres arables et près de 70% de la population active rurale), du mil, du sorgho, du maïs, du coton et du niébé. Elle a connu une croissance de 10,4% en 2005. Les cultures céréalières et arachidières ont augmenté respectivement de 17% et de 36%. L'amélioration de la compétitivité de la pêche industrielle et une meilleure valorisation des ressources halieutiques ainsi que les accords signés avec la Mauritanie ont permis au sous-secteur de la pêche d'enregistrer une croissance de 5,9% en 2005 contre 0,6% en 2004.

La croissance du secteur secondaire de 3,8% en 2005 contre 6,2% en 2004 s'explique principalement par les difficultés des Industries Chimiques du Sénégal et ses impacts négatifs sur le sous secteur des industries extractives qui ont enregistré une croissance de -14,8% en 2005 contre 6,2% en 2004. Avec l'ouverture de la nouvelle centrale du Cap des biches, de 30 Mégawatts, et la disponibilité de l'électricité de Manantali, le sous-secteur de l'énergie a enregistré une croissance de 10% en 2005 contre 8,4% en 2004.

La croissance du secteur tertiaire s'est établie à 5,3% en 2005 contre 6,3% en 2004. Cette performance est liée au ralentissement de l'activité de transport (6,6% en 2005 contre 6,8%) des postes et télécommunications (12,5% contre 21,5% en 2004) et de commerce (2,8% en 2005 contre 3,3% en 2004). Les BTP sont le principal moteur de la croissance du secteur secondaire avec une croissance de 13% en 2005 contre 17,7% en 2004.

De façon générale, le Gouvernement a maintenu un cadre macro-économique stable avec une maîtrise de l'inflation à 0,5% en 2004. Les recettes fiscales sont passées de 738,5 milliards Fcfa en 2004 à 851,5 milliards en 2005. Le solde budgétaire de base a enregistré un déficit de 15,5 milliards soit -0,5% du PIB. Concernant les échanges extérieurs, la balance des paiements a enregistré un solde global déficitaire de 5,3 milliards en 2005 et le déficit du compte courant s'est établi à 8,4% du PIB.

La situation monétaire est caractérisée par un renforcement des avoirs extérieurs nets qui se situent à 707,5 milliards de FCFA en décembre 2005 contre 670,3 milliards F.cfa en décembre 2004., une hausse de 5,0% du crédit intérieur (905,2 milliards F.cfa) et de 5,6% de la masse monétaire (1.484,3 milliards F.cfa en décembre 2005).

S'agissant de la dette publique, son poids a considérablement baissé suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004 et le passage au Club de Paris en juin 2004. L'encours de la dette publique s'élève au 31 décembre 2005 à 2101,5 milliards de Fcfa, soit environ 47% du Produit Intérieur Brut. La dette publique extérieure est estimée à 1944,8 milliards en décembre 2005 et augmente ainsi de 4,2% par rapport à son niveau de décembre 2004 qui était de 1865,1 milliards.

Par ailleurs, le Sénégal s'est engagé résolument dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui se propose de combler le retard pris par le continent par rapport aux pays développés. Responsable des volets environnement, NTIC et infrastructure, le Sénégal s'est doté d'un ministère chargé du NEPAD et de la Bonne gouvernance. Le *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique* met l'accent sur la prestation de services publics régionaux (transports, énergie, eau, informatique et télématique, éradication des maladies, protection de l'environnement et mise en place de capacités régionales de recherche) et sur la promotion du commerce et des investissements intra-africains.

Dans ce contexte caractérisé aussi par une immigration clandestine massive des jeunes sénégalais vers l'Espagne, le Gouvernement a mis en place le Plan REVA (Retour vers l'agriculture) qui se propose d'accroître la production agricole et de fixer les populations dans leur terroir. Il comprend deux composantes : la création de pôles d'émergence agricoles à savoir des parcelles de terres de 5 à 100 ha qui seront mises à la disposition des populations et la promotion de l'initiative privée par la création de pôles innovants, de fermes familiales et des micro-jardins, etc.

Enfin, le Gouvernement mis en place du Plan SESAME pour améliorer la couverture sanitaire des retraités, ainsi les personnes âgées de 60 ans et plus bénéficient de soins médicaux gratuits et adopter un projet de loi permettant à la femme salariée de prendre en charge, au plan médical, son conjoint et ses enfants.

I – 1 Contexte de la mise en œuvre des OMD

Le Gouvernement du Sénégal a mis en œuvre son premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), 2003-2005. Bénéficiant, en 2005, de l'évaluation des besoins sectoriels (éducation, santé, pauvreté, nutrition, environnement, infrastructures, eau et assainissement) réalisées dans le cadre du Projet du Millénaire, le DSRP II (2006-2010) a été validé et présenté au conseil inter – ministériel.

I – 2 Autres Programmes

Le Gouvernement conduit plusieurs programmes d'appui aux collectivités locales notamment le Fonds de Développement Local (FDL) de Kédougou, le Programme d'Appui aux Communes (PAC), le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDEL), le Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL), le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU), le Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR), l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), et le Programme National de Développement Local (PNDL).

Tableau 2: Indicateurs de développement clé

Indicateurs	Valeur	Année
Démographie		
Population (en millions d'habitants)	10, 8	2005
Taux de croissance de la population (en %)	2,4	2004
Espérance de vie à la naissance (en années)	54	2004
Espérance de vie à la naissance chez les Hommes	50,3	2000
Espérance de vie à la naissance chez les Femmes	52,3	2000
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	53,9	2002
Incidence de la pauvreté individuelle (en %)	65	2002
Economie		
Taux de croissance du PIB réel	5,6	2004
Stock nominal : Dette extérieure/PIB (en %)	44,4	2004
Santé		
Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale (en %)	17,3	2005
Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance (en %)	16,3	2005
Proportion des enfants souffrant de l'émaciation	7,6	2005
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	61	2005
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	401	2005
Prévalence du VIH /SIDA chez les adultes (en %)	0,7	2005
Taux de prévalence du paludisme (en %)	40,7	2002
Taux de prévalence de la tuberculose (en %)	2	2003
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié (%)	51,9	2005
Taux de mortalité juvénile (pour 1000) (%)	64	2005
Taux de mortalité infento-juvénile (pour 1000)	121	2005
Taux de couverture des enfants complètement vaccinés (%)	58,7	2005
Taux de couverture vaccinale contre le DTC3 (%)	78,8	2005
Taux de couverture vaccinale contre la rougeole (%)	73,5	2005
Taux de couverture vaccinale contre la fièvre jaune	73,1	2005
Education		
Taux Net de Scolarisation (TNS) en %	69,3	2003
Taux Brut de Scolarisation (TBS) en %	75,8	2003
Indice de parité (Filles/ Garçons) à l'école primaire	0,95	2004/05
Taux d'alphabétisation des hommes	50,9	2005
Taux d'alphabétisation des femmes	30,8	2005
Taux Brut de scolarisation des filles (primaire)	80,6	2004/05
Taux But de scolarisation des garçons (primaire)	84,4	2004/05
Taux Net de scolarisation des filles (primaire)	67,3	2004/05
Taux Net de scolarisation des garçons (primaire)	71,3	2004/05
Taux d'accès à l'école primaire à moins de 30mn	87,3	2003
Taux d'accès à l'école primaire en milieu rural à moins de 30mn	80,0	2003
Pauvreté		
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	53,9	2002
Population ayant accès à l'eau potable (en %)	70,4	2005
Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (urbain)	87,9	2003
Taux d'accès à l'eau potable à moins de 15 mn (rural)	90,3	2003
Consommation d'eau par jour et par personne (en litre)	28	2003
Taux d'assainissement (2000)	56,1	2003
Rang IDH sur 177 pays	157	2004
Coût unitaire de l'électricité (en FCFA par Kw; moyenne 1996 à 2000)	107,40	2003

- Cible 1** : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.
- Cible 2** : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

II – 1. Situation de référence

Les résultats de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) 2001-2002 ont révélé que la pauvreté a reculé de 10,8 points. En effet, la part de la population en situation de pauvreté est passée de 67,9% entre 1994-1995 (ESAM I) à 57,1% entre 2001-2002.

Egalement, la part des ménages en situation de pauvreté est passée de 61,4% (ESAM I) à 48,5% (ESAM II), soit une baisse, en termes relatifs, de l'incidence de la pauvreté de 16%.

Selon l'ESAM II, les régions les plus pauvres sont celles de Ziguinchor, Kolda, Kaolack et de Diourbel puis suivent celles de Tambacounda, Thiès Saint Louis et de Fatick. Les régions moyennement pauvres sont celles de Dakar et de Louga.

Le seuil minimum de pauvreté globale en 2001/2002 était de 879 FCFA/jours/ équivalent -adulte à Dakar, 712 F.cfa dans les autres centres urbains et de 497,9 F.cfa en milieu rural pendant que la dépense médiane journalière par tête des pauvres s'établit à 453 FCFA contre 713 FCFA pour la dépense moyenne (ESAM2, DPS, 2001/ 2002)..

Le seuil de pauvreté extrême/alimentaire est respectivement de 342 F CFA /pers/ jour, de 317 F CFA et de 290,9 FCFA à Dakar, dans les autres villes et en milieu rural. L'extrême pauvreté polarise 12,7% des ménages sénégalais pauvres soit environ 135 823 personnes. Elle est beaucoup plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain (8,1%) (ESAM2, DPS, 2001/ 2002). Les régions de Ziguinchor (30,10%), Kolda (28,50%) et Kaolack (28,00%) sont les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté alors que la région de Dakar est faiblement concernée avec seulement (1,80%) (ESAM2, DPS, 2001/ 2002).

L'analyse des indicateurs de la malnutrition révèle selon les données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDSII et EDSIV), qu'entre 1992 et 2005, les prévalences de l'insuffisance pondérale sont passées de 20% à 17%, le retard de croissance de 22% à 16%, la maigreur des enfants âgés de moins de 5 ans de 9% à 8%.

La situation nutritionnelle du Sénégal est aussi caractérisée par les carences en micronutriments, qui restent encore élevées (EDSIV). L'anémie est présente chez 84% des enfants de moins de 5 ans et chez 61% des femmes. L'iodation universelle du sel produit tarde à se réaliser, 50% seulement du sel produit par les petits et moyens producteurs de sel est iodé. La carence en vitamine A pose toujours des problèmes de santé publique, elle est estimée à 61% chez les enfants de moins de 6 ans et elle est la cause sous-jacente de 30% de la mortalité infantile juvénile.

La tendance à la baisse observée sur les problèmes de nutrition est le fruit des stratégies adoptées par le pays comme la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) et du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et de la mise en œuvre de programmes de nutrition tel que l'actuel Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN).

Après seulement deux ans d'intervention (2004-2006), la malnutrition mesurée selon l'indice du poids par rapport à la taille a connu globalement une baisse de 34% dans ses zones d'intervention du Programme de Renforcement de la Nutrition, cette baisse pouvant atteindre 50% dans la région de Kolda.

Les progrès enregistrés entre 1996 et 2005 notamment la baisse de la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale (20% en 1992 à 17% en 2005), l'augmentation de la pratique de l'allaitement maternel exclusif (24% en 2000 à 34% en 2005) et l'amélioration du disponible journalier en calorie et en protéines, montrent que le Sénégal pourra réduire de moitié l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans d'ici 2015.

II – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 3: Indicateurs : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

Indicateurs	2000	2003	2004	2005	Progrès
1- Proportion de la population disposant de moins de 2400 calories par jour (soit, 392 F.cfa)	-				
2- Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté)	15,55				
3- Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	6,4%				
4 – Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'un insuffisance pondérale				17%	
5- Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	53,9%				

II – 3. Programmes d'investissement

Parmi les politiques et programmes conduits par le Gouvernement pour réduire la malnutrition on note : le Projet de Renforcement Nutritionnel (PRN), le Projet de Survie de l'Enfant, le Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) mis en œuvre au niveau de 35 districts sanitaires (sur un total de 52), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) et la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME).

Pour assurer la sécurité alimentaire d'ici 2015, l'Etat devra contribuer à la réalisation d'un programme d'investissement d'au moins 328 milliards 874 millions de F.cfa auquel il faudra ajouter 5 milliards sur 5 ans pour la prise en compte de la dimension genre (à travers les filets de sécurité) , soit un montant total de 334 milliards de F. cfa.

Dans le domaine de la nutrition, les interventions nutritionnelles sont évaluées à 534.7 millions de dollars US, soit 267 milliards 363 millions de Frs CFA sur 10 ans répartis, entre 2006 et 2015, comme suit :

Tableau 4: Interventions nutritionnelles

Interventions nutritionnelles	Budget 2006-2015 (en milliers de \$)	Répartition	An 2015 Coût/hbt (en \$)
Nutrition de l'enfant	147.614	28%	1,69
Nutrition des femmes enceintes et allaitantes	3.863	1%	0,05
Soutien nutritionnel aux groupes vulnérables	51.161	10%	0,41
Diversification et autres programmes de nutrition	3.224	1%	0,04
Nutrition à l'école	235.743	44%	2,47
Communication	4.000	1%	0,03
Renforcement des capacités au niveau du Gouvernement	89.121	17%	0,92
Total	534.726	100	5,86

Source : Rapport GTS Nutrition OMD, 2005

Les investissements, pour réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015 avec la promotion du secteur privé en milieu rural et péri urbain, s'élèvent à 113 milliards ECFA (cf. Evaluation financière du rapport GTS création de richesses).



III – Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.

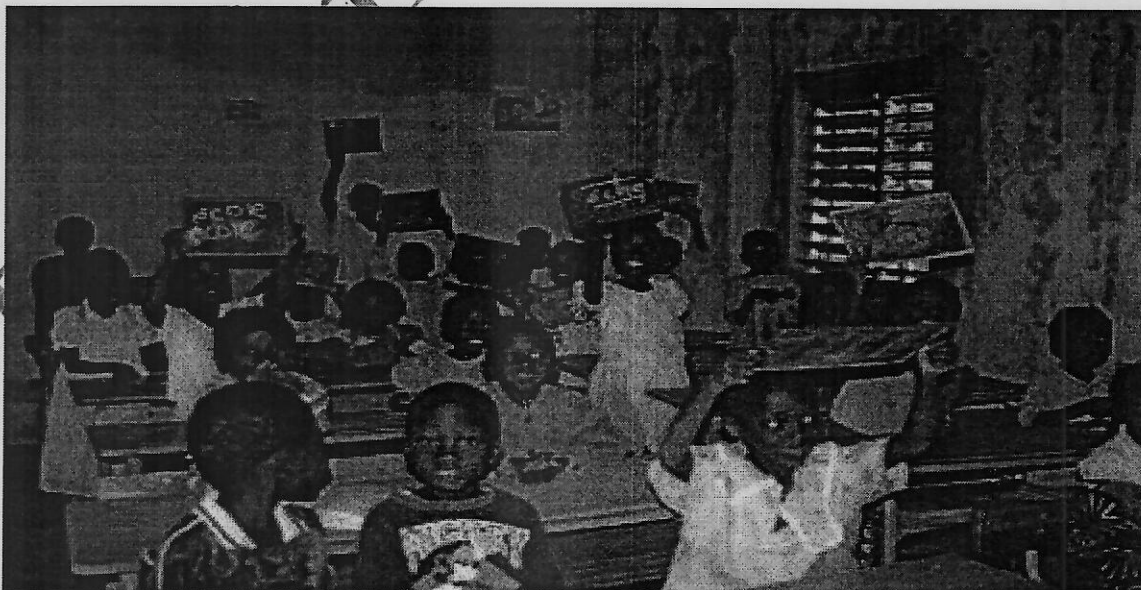
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

III – 1. Situation de référence

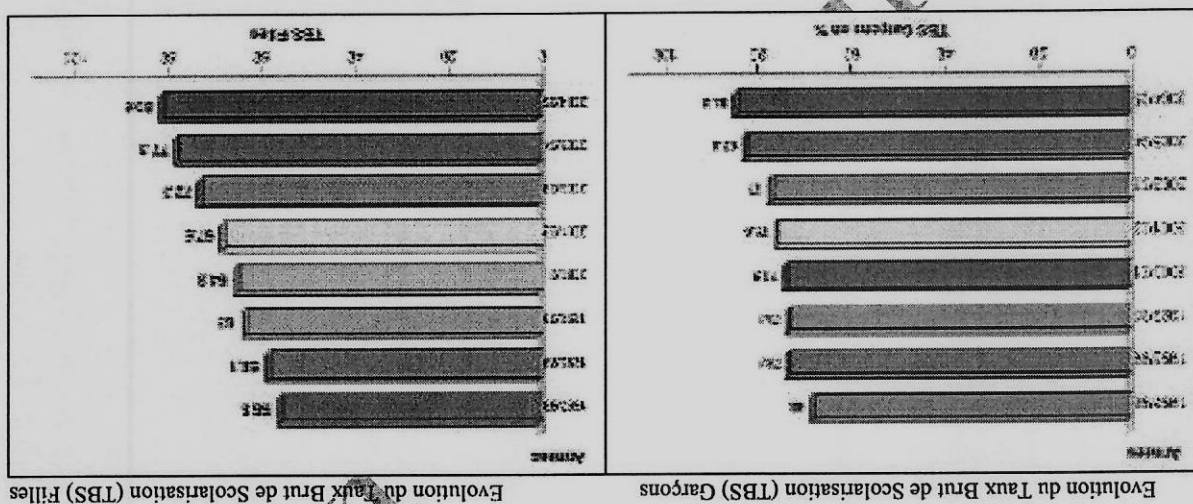
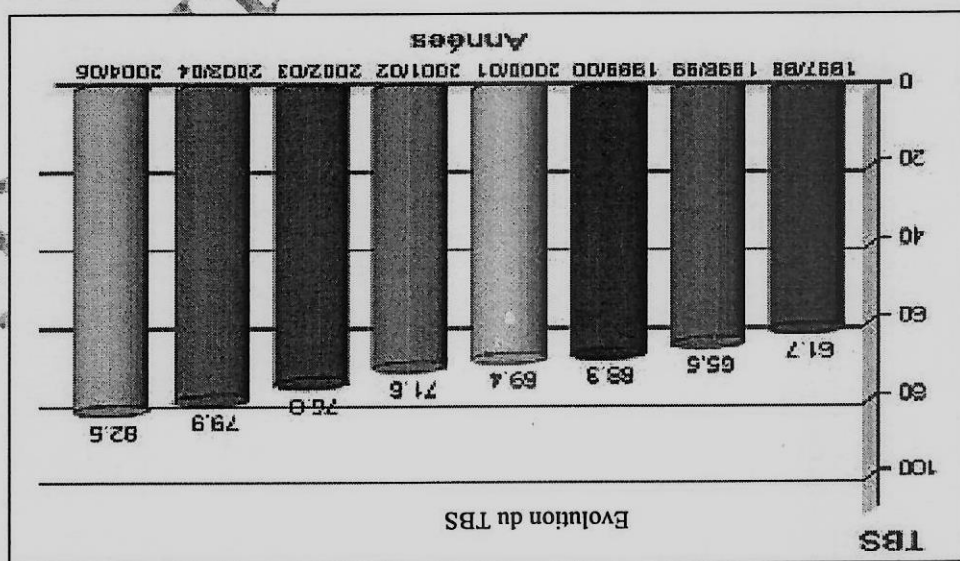
Depuis 1998, le Sénégal conduit un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) pour une durée de 10 ans. Le PDEF tente d'intégrer harmonieusement les orientations stratégiques identifiées par le Xème Plan de Développement Economique et Social (2002-2007) et de cibler les couches les plus démunies et les plus touchées par le non accès à l'enseignement scolaire et par l'analphabétisme.

Le PDEF vise trois grands objectifs : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif. A terme, il devra arriver à : (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

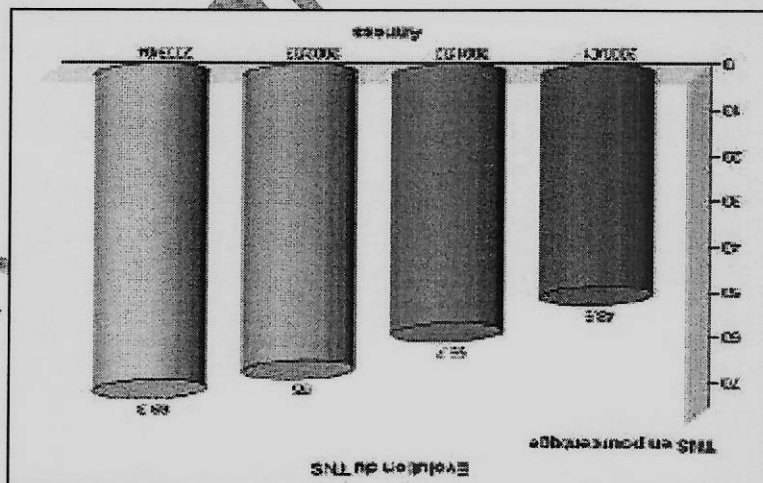
Le taux d'admission au CI est passé de 85,1% en 2003 à 91,1% en 2004 soit une augmentation de 6%, ce résultat est supérieur à l'objectif du DSRP pour 2005 (90%). Concernant la scolarisation des filles pour l'équité de genre, le taux d'admission au CI est de 93,9% en 2004 et le taux de scolarisation des filles atteint 77,3%.



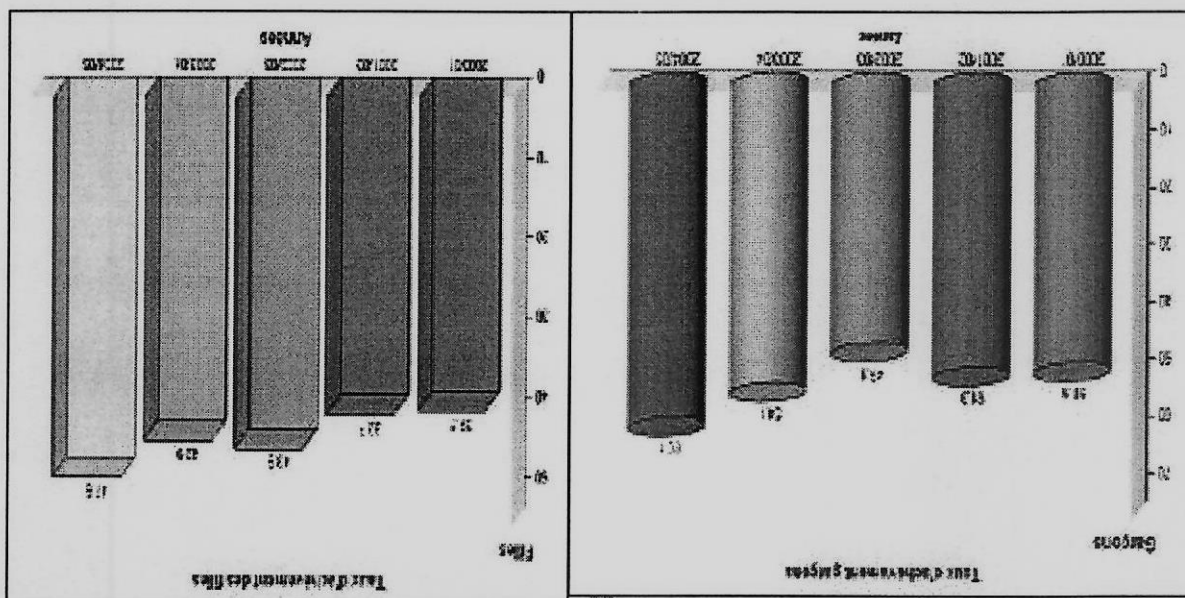
Les illustrations graphiques ci-dessous présentent l'évolution, selon le genre, du Taux Brut de Scolarisation (TBS) et du Taux Net de Scolarisation (TNS) :



L'illustration ci-dessus montre que le Taux Net de Scolarisation (TNS) est passé de 48,7% en 2000/01 à 69,3% en 2003/04. Contrairement au Taux Brut de Scolarisation (TBS) qui considère l'ensemble des élèves du primaire quelque soit l'âge, le TNS ne prend en compte que les élèves âgés de 7 à 12 ans (différence entre l'effectif global des élèves tout âge confondu et celui des élèves âgés de 7 à 12 ans rapportée à la population des enfants de 7 à 12 ans). Toutefois, le TBS est quelquefois préféré au TNS en regard aux problèmes d'état civil relatifs à l'âge des élèves.



Le taux d'achèvement dans le primaire s'est nettement amélioré de 45% en 2000/01 à 54% en 2004/05. Chez les filles, il est passé de 39,7% en 2001/02 à 60,1% en 2004/05.



III – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 5: Indicateurs de l'objectif 2: Assurer une éducation primaire pour tous

Indicateurs	2000/01	2003/04	2004/05	Progrès
1 - Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire.	58%	69,3%	72,1%	oui
2 - Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire	68,3%	79,9%	82,5%	oui
3- Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (Taux achèvement)	45%	48,7	53,9%	oui
4- Taux d'alphabétisme des 15 à 24 ans.			34,7%	oui

III – 3. Programmes d'investissement

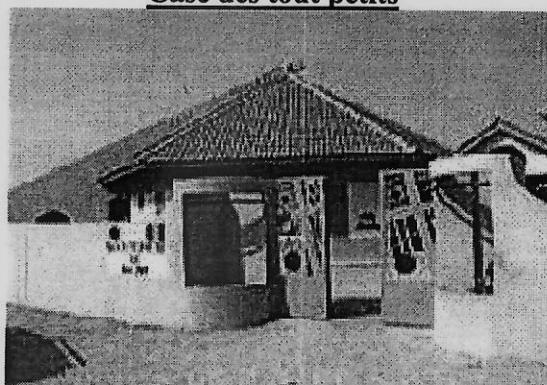
La part de l'éducation dans le budget est passée de 11,8% en 2001 à 18,1% en 2004. Les dépenses destinées à l'éducation représentent environ 40% des dépenses totales en 2005.

Les dépenses de fonctionnement de plus de 53 milliards en 2003 passeront à 189,978 milliards en 2015. Le gap financier global du primaire, compte non tenu des coûts du plan d'action, s'élève à 179 milliards 618 millions pour les onze années à venir (2005 à 2015). Les dépenses du secteur de l'alphabétisation seront de 77,45 milliards F.cfa en 2013. Le coût additionnel induit par les OMD sera de 18,561 milliards F.cfa.

Tableau 6 : Evolution de la part de l'éducation dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat

	2000	2003	2004	2005
Prévu	33%	33%	33%	39,5%
Réalisé	30,9%	26,3%	30,8%	39,5%

Case des tout petits



IX – Objectif 7 : Assurer un environnement durable

- Cible 9.** : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.
- Cible 10.** : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.
- Cible 11** : Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant dans des taudis.

IX – 1. Situation de référence.

Sur une superficie de 3,8 millions d'hectares de terres arables (soit 19% du territoire national), il existe 2,4 millions d'hectares de superficies agricoles dégradées avec pour conséquence majeure, la baisse drastique des rendements agricoles de l'ordre de 3 à 5% selon les cultures et les zones agricoles. Le potentiel de forêts naturelles est passé de 11 millions d'hectares en 1960 à 8,1 millions en 1980 et à 6,3 millions en 2005, soit une disparition de près de la moitié du potentiel.

Tableau 22: Répartition des terres arables dégradées par zone éco-géographique.

Zone Type de contraintes	Casamance	Sénégal Oriental	Bassin arachidier	Zone sylvo- pastorale	Vallée du fleuve Sénégal	Niayes	National
Salinisation	300 000	100 000	200 000	-	40 000	5 000	645 000
Erosion hydrique	300 000	150 000	900 000	30 000	100 000	30 000	1 510 000
Erosion éolienne	20 000	15 000	50 000	90 000	100 000	12 000	287 000
Total	620 000	265 000	1 150 000	120 000	240 000	47 000	2 442 000

Source : Annuaire de l'Environnement (2000) et Cadre de partenariat pour la Lutte contre la désertification (2002)

IX – 1 – 1 Ressources naturelles

La stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité se proposent d'agir prioritairement au niveau des aires protégées (parcs et réserves). Au Sénégal, seulement 8% de la superficie est couverte par les aires protégées (taux optimal fixé à 12% par la communauté scientifique internationale). Ce gap de 4% correspond à une étendue d'environ 800 000 ha et concerne aussi bien la biodiversité terrestre que marine du Sénégal.

Tableau 23: Situation actuelle et statut des zones humides du Sénégal.

Zones humides	Superficie totale (ha)	Superficie classée (ha)	Superficie non classée (ha)	Taux de classement
La plaine d'inondation du Sénégal	400.000	0	400.000	0%
Le complexe deltaïque du Sénégal	200.000	64.500	135.500	32,25%
Le Saloum et son delta	150.000	72.000	78.000	48%
Les plaines d'inondation de la Gambie	-	-	-	-
L'estuaire de la Casamance ;	360.000	5.000	355.000	1,39%
Les petites zones humides côtières	4.000	0	0	0%
TOTAL	1.114.000 ha	141.500	968.500	12.70%

Source : UICN/PNUE/CMSC (Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature).

Le Sénégal partage de nombreuses ressources naturelles avec la Mauritanie, la Gambie et la République de Guinée. Des programmes sont initiés pour la gestion des écosystèmes transfrontaliers notamment le Projet biodiversité Sénégal – Mauritanie, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

IX – 1 – 2 Eau potable et assainissement

En 2002, l'accès à l'eau potable en milieu urbain se situait globalement à des niveaux élevés : 95,7% des ménages de la région de Dakar avait accès à l'eau potable, dont 75,7% par BP et 18,8% par Borne Fontaine (BF) et 84,3% des ménages des autres centres desservis avait accès à l'eau potable, dont 57,1% par BP et 18,5% par BF.

En 2004, l'accès à l'eau potable des ménages urbains est de 85%. Tous les habitants peuvent accéder à un point d'eau en moins de 30 mn. La région de Dakar est de loin la mieux fournie, suivie des régions de Diourbel et de Thiès. La région de Kolda est la moins desservie avec 95,2% des ménages s'approvisionnant à partir des puits.

Le taux d'accès des ménages à l'assainissement était de 64% en 2002 avec 25% d'accès à assainissement collectif. Dans les autres centres assainis, Saint louis, Thiès, Kaolack, Louga et Saly (hôtel), le taux d'accès à l'assainissement est passé de 39% en 2002 à 57% en 2004.

En 2004, seulement 17% des ménages ruraux disposaient de l'un des systèmes d'évacuation des excréta répondant aux OMD. Un tiers des ménages ruraux ne disposent d'aucun système d'évacuation. De plus, l'utilisation de systèmes d'évacuation des eaux usées ménagères est quasiment inexistante.

IX – 1 – 3 Conditions de vie dans les taudis



Le Gouvernement du Sénégal conduit une politique d'aménagement dite Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) en plus des opérations de restructuration et de régularisation pour éliminer les quartiers irréguliers non lotis.

Tableau 24: Récapitulatif des opérations de restructuration programmées d'ici 2015.

localisation	Superficie en ha	Nombre de Parcelles	Populations concernées	Coûts en milliards F.cfa
PIKINE NORD IRRÉGULIER	2000	100.000	1.000.000	40,000
HANN	90	1800	120.000	1,8
RUFISQUE	30	600	40.000	0,600
KARACK, BAOBABS, RUE 10	6,9	460	4600	0,460
THIES	500	7.700	77.000	5,58
TIVAOUANE	600	1.200	35.000	6,9
KOLDA	280	1800	18.000	2,000
TAMBACOUNDA	63	1260	12.600	0,615
KAOLACK	34	680	7.511	0,537
TOTAL	3.603,9	115.040	1.314.531	58,388

Source – Divisions régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a initié, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio) et dans d'autres villes un programme (ZAC) pour aménager environ 4.400 hectares et produire 92.500 logements. Ce programme devra satisfaire les besoins d'une population estimée à 485.000 habitants et pour un coût global d'environ 56,362 milliards FCFA d'ici 2015.

Tableau 25 : Programme ZAC sur l'ensemble du territoire national d'ici à 2015.

Localisation	Superficie (en ha)	Nombre de logements	Population concernée	Coûts (milliards F.cfa)
Diamniadio (Dakar)	2.500	50.000	60.000	24,872
Nord Nguinth (Thiès)	800	9.000	90.000	8,290
Bouna (Kolda)	100	3000	30.000	2,400
Mboro	100	3000	30.000	1,700
Tivaouane	100	3000	30.000	1,700
Ziguinchor	100	3000	30.000	2,5
Ourossogui	100	3000	30.000	2,5
Mbour	100	3000	30.000	1,7
Joal	100	3000	30.000	1,7
Fatick	100	3000	30.000	1,8
Diaoubé (Kolda)	100	3000	30.000	2,4
Louga	100	3000	30.000	2,4
Richard Tall	100	3500	35.000	2,4
TOTAL	4.400	92.500	485.000	56,362

Source : cellule zac/dua/muat-juin 2004

IX – 2. Progrès dans la réalisation de l'objectif

Tableau 26: Indicateurs de l'objectif 7: Assurer un environnement durable.

Indicateurs	2000	2003	2004	2005	Progrès
25 - Proportion de zone forestière	11.900 millions ha	-			
26 - Superficie des zones protégées pour préserver la biodiversité	8% Superficie Nationale	-			
27 - PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) *consommation d'énergie ligneuse	56% Energie Totale.	-			
28 - Émissions de dioxyde de carbone Emission de CFC (par habitant) (appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète). • Séquestration CO2 (en tonnes pour 250 ha). • Elimination de CO2 (en Kg/Habitant/an) • Emission de CFCs	19.500 425,6 Equivalent CO2 177	-			
30 - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement Milieu rural Milieu urbain		12 % 20 %			56% 60 %
31 - Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (la ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants des taudis) accès à un logement assaini : Maison-Immeuble Case baraque	63% 34% 3%				

IX – 3. Programmes d'investissement

IX – 3 – 1 Programmes d'investissement : ressources naturelles

Les besoins de financements du Sénégal pour assurer un environnement durable dans les neuf années qui nous séparent de 2015 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 27: Besoins de financements pour l'objectif N°7 (Mds F.cfa).

Axes Stratégiques	Besoins financiers 2005/2015	Financements acquis 2003/2015	Financements à rechercher
1. Restauration des terres et des ressources naturelles	916,12	331,7	584,4
2. Gestion de la Biosécurité	5,06	0,160	4,9
3. Gestion des Zones Côtières et littorales	189,12	10	179,12
4. Lutte contre la pollution et Gestion des déchets	33,387	6,83	26,55
5. Elimination des taudis	114,75	51,446	63,304
TOTAL	1258,437	400,136	858,374

Les besoins de financements s'élèvent à 1258,4 milliards F.cfa dont 400,1 milliards sont acquis et les 858,4 milliards F.cfa sont à rechercher (839 milliards pour les investissements et 19,3 milliards pour l'accompagnement).

IX – 3 – 2 Programmes d'investissement : eau potable et assainissement

Pour atteindre l'objectif, d'ici 2015, 82% des ménages ruraux devront accéder à l'eau potable contre 64% en 2004. Autrement dit, 2,3 millions de personnes supplémentaires devront accéder à l'eau potable.

Entre 2005 à 2015, la population rurale du Sénégal passera de 6,25 millions à 7,68 millions de personnes et de 649.200 à 793.200 ménages. On compte en moyenne 9,6 personnes par ménage et 13 personnes par concession. Pour atteindre cet objectif, 59% des ménages ruraux devront disposer d'un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères contre 17% en 2004 (équipement de 355.000 ménages entre 2005 et 2015, complété par la réalisation de 3360 édifices publics (écoles, postes de santé, marchés hebdomadaires, gares routières, etc.).

Entre 2005 et 2015, la population urbaine passera de 4,20 à 5,32 millions de personnes et de 547.600 à 695.400 ménages. Les taux d'accès attendus en 2015 sont de 85% à Dakar, 72% dans les autres centres assainis et de 68% dans les autres centres non assainis. Pour atteindre l'objectif fixé par les OMD, 1,73 millions de personnes doivent être nouvellement desservies en assainissement d'ici 2015.

Le montant total du PEPAM est estimé, pour le milieu rural à 274,1 Mds FCFA sur la période 2005-2015 dont 154,3 Mds FCFA pour les infrastructures d'eau potable, 103,5 Mds FCFA pour les infrastructures d'assainissement et 16,3 Mds FCFA pour la mise en place du cadre unifié d'intervention. Le programme d'investissements physiques pour l'assainissement sur 2005-2015 prévoit la réalisation de 92.400 branchements sur réseau collectif ou réseau semi -collectif et l'installation de 135.100 systèmes autonomes individuels.

IX – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

- Cible 12** : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoire.
Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.
- Cible 13** : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.
La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.
- Cible 14** : Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement.
(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.)
- Cible 15** : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.
- Cible 16** : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.
- Cible 17** : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.
- Cible 18** : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

XI – 1. Situation de référence

La balance des paiements du Sénégal est caractérisée, sur la période 1994/2004, par un excédent global moyen de 77,5 milliards de fcf. Notons qu'en 2000 le solde était déficitaire de 8,5 milliards de fcf.

Les transactions courantes connaissent un déficit de plus en plus important passant de 104,1 Milliards de FCFA en 1994 à 242,5 Milliards de F CFA en 2003 et 2004. La balance des biens se dégrade et la stratégie de promotion des exportations n'a pas encore amélioré la balance commerciale dont le déficit s'explique par les importations de produits alimentaires et de consommation.

Les biens d'équipement importés, restent stables en volume. Les exportations, dominées par les produits d'origine primaire, sont largement en deçà des importations en raison surtout de la baisse de compétitivité de nos produits et aussi de leur faible préférence sur le marché mondial.

Le tableau ci-dessous présente une tendance baissière du taux de couverture avec un pic en 2001 (70,2%). Cette tendance s'explique par la tension au plan internationale et particulièrement par la guerre en Irak. Toutefois, notons que les exportations du Sénégal ne couvrent, en moyenne, que 65% de ses importations.

	2000	2001	2002	2003	2004
Balance des biens	-296,7	-311,8	-378	-470	-521,1
Exportations FOB (millions F.cfa)	654,9	735,3	743,4	730,5	797,4
Importations FOB (millions F.cfa)	951,6	1047,1	1121,4	1200,5	1318,5
Taux de couverture	68,8%	70,2%	66,3%	60,8%	60,5%

Tableau 28: Importations et Exportations 2000 à 2004.

Le déficit de la balance des services s'explique en grande partie par le poids du fret et des assurances alors que la légère baisse au niveau des revenus pourrait s'expliquer par le poids des intérêts sur la dette extérieure (cf : Annexe N° 4).

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en avril 2004, le stock de la dette est passé de 1 865,1 milliards F.cfa à 1 925,7 milliards F.cfa en 2005. Le ratio de la dette publique extérieure rapportée au PIB s'est beaucoup amélioré entre 2003 et 2005 en passant de 57,7% à 44,3% (2004) puis à 42,2% (2005) contre un plafond communautaire de 70% pour l'UEMOA.

Le ratio du service de la dette extérieur par rapport aux exportations de biens et services est passé de 13,0% en 2003 à 11,4% en 2004. Le service de la dette s'est établi à 79,3 milliards de F.CFA en 2004 (principal : 130,6 milliards, intérêts : 41,3 milliards, rééchelonnement : 92,6 milliards) contre 108 milliards F.CFA en 2003 (principal : 111,6, intérêts : 44,6 et rééchelonnements : 48,2).

La dette publique extérieure est dominée par la dette multilatérale avec une moyenne de 64,2% sur la période 1995/2005 contre 35,8% pour la dette bilatérale. La dette multilatérale représente 1236,3 milliards de FCFA en 2005. Les principaux créanciers multilatéraux sont le Groupe de la Banque Mondiale avec 74,1% de créances, le FMI avec 10,4 % et le Groupe de la BAD avec 15,5 % de créances.

La dette bilatérale estimée à 689,4 Mds de Fcfa en 2005 est composée de 683,2 Mds F Cfa de dette officielle et de 6,2 Mds de Fcfa de dette commerciale. Le taux d'intérêt moyen est passé de 2,3% en 1997 à 1,8% en 2001 avec un allongement moyen des durées de 29,2 ans à plus de 40 ans.

Tableau 29: Encours de la Dette Publique (Milliards F.CFA).

Dettes	2000	2001	2002	2003
Dette extérieure	2418,7	2530,6	2316,4	2028,9
Dette intérieure	153,5	213,9	158,2	156
Totale	2570,4	2743,6	2474,6	2184,9

Source : MEF (DDI ; DGCPT)

XI-3. Politiques et programmes

Parmi les politiques et programmes qui concourent à la réalisation de cet objectif, on note l'Initiative du Cadre Intégré, la stratégie de mise à niveau des entreprises, la stratégie de promotion du secteur privé, l'Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, le Cadre d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO.

Tableau 31 : Part relative des programmes de développement dans l'APD (%).

ANNEES					
Secteurs	2000	2001	2002	2003	2004
Education	14,72	7,62	22,96	14,67	
Santé (y compris santé de la reproduction)	2,94	10,71	23,05	10,72	
Eau potable et assainissement	1,21	37,91	4,22	13,58	
Aide sociale multisectorielle	11,33	6,67	14,03	10,57	
Programmes alimentaires	1,59	0,46	1,46	1,20	
Appuis aux ONGs	0,01	0,04	0,31	0,10	
Autres services sociaux	7,05	1,72	1,77	3,97	
Gouvernance	17,37	1,58	1,43	8,17	
Secteurs d'appui à la production	12,55	9,10	8,29	10,33	
Secteurs productifs	7,82	11,81	7,37	8,96	
Gestion de l'économie	9,17	2,55	4,37	5,81	
Actions relatives à la dette	9,35	9,57	9,59	9,48	
Non spécifique	4,89	0,27	1,16	2,45	
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : OCDE * Estimations

ANNEXE N°1 : Mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD.

Document de travail

Annexe : Mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD

Les investissements dans les secteurs d'appui à la production notamment les infrastructures structurantes (aéroport, énergie, transports routiers et maritimes, etc.) constituent des mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD en 2015. Des estimations de l'impact des infrastructures sur la réduction de la pauvreté dans les années 90 montrent un recul de 2,5% de la pauvreté dans les pays à faible revenu et de 1,4% dans les pays à revenu intermédiaire.

Le taux d'électrification est à peine de 8% pour le milieu rural et de 55% pour le milieu urbain en 2001, soit un taux d'électrification national de 30% contre une moyenne nationale de 60%. Le secteur a été libéralisé dans son segment de production et une commission indépendante de régularisation a été mise en place. Outre les producteurs privés, le secteur compte deux acteurs publics, la SENELEC et l'ASER qui se chargent de l'électrification rurale en s'appuyant sur le secteur privé. La SENELEC prévoit, en 2015, un taux d'électrification moyen de 99% à Dakar, 73% dans les autres centres urbains et 31,2% dans les zones rurales. De son côté, l'ASER se propose d'atteindre un taux d'électrification en milieu rural de 44% en 2007 et de 52% en 2012.

Le transport maritime concerne essentiellement Dakar avec le Port Autonome de Dakar (PAD) où transitent plus de 90% du volume des échanges extérieurs du Sénégal avec une part importante en direction du Mali. Beaucoup de ports secondaires sont presque tombés en désuétude. L'extension du PAD devra en faire un port d'éclatement pour accroître sa compétitivité. Des efforts seront menés pour redynamiser les ports secondaires notamment Kaolack et Ziguinchor.

Secteur transport maritime

Projet à réaliser	Coût (Milliards F. CFA)
Projet de liaison maritime : Dakar- Rufisque/ Dakar- MBour	5,154
Construction d'une gare maritime à Ziguinchor	0,414
Mise en place d'un parc automobile sous douane	0,663
Total	6,231

Secteur portuaire

Projet à réaliser	Coût (Milliards F.CFA)
Complexe frigorifique à St Louis	0,647
Plate forme de distribution « Dakar- Port »	12,9
Construction d'un troisième poste à quai	20
Total	33,547

Dans le domaine aérien, le pays ne compte qu'un seul aéroport de classe internationale. Les 13 autres aéroports comprennent trois aéroports contrôlés, un aérodrome non contrôlé et neuf aérodromes périodiquement inspectés. Dans ce secteur, il s'agit surtout de consolider les acquis et de promouvoir la réalisation du nouvel aéroport de Dias.

Secteur infrastructures aéroportuaires

Projet à réaliser	Coût (Mds F.cfa)
Construction d'un nouvel aéroport à NDiass	173

Avec la privatisation de la Société Nationale des Chemins de Fer, trois opérateurs interviennent dans ce domaine TRANSRAIL pour Dakar- Bamako, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et la Société du Petit Train de la Banlieue (PTB).

Secteur du chemin de fer

Projet à réaliser	Coût (Mds F.cfa)
Terminal ferroviaire	0,45
Rehabilitation voies 1 et 2	1,4
Construction de la future voie 2	1,7
Construction de murs de clôture et de passerelles	1,7
Equipements de sécurité des passages à niveau	0,3
Transferts des installations d'entretien courant du matériel roulant	0,4
Ouvrages routiers de franchissement de la voie ferrée	3,1
Fournitures de rails	0,4
Total	9,45

Le Sénégal dispose d'une longueur totale de routes de 14 577 Km dont 4265 KM sont bitumés soit 29,3% et 10731 Km non revêtus avec 4.216Km de pistes. Les inspections sommaires ont permis de constater que 86% du réseau routier non revêtu est en mauvais état et 42% pour le réseau revêtu. Le secteur dispose de deux politiques sectorielles soutenues par deux programmes, le PST et le PNIR. Pour les pistes rurales la stratégie nationale vise l'amélioration, la mobilité et l'accès aux services en milieu rural.

Secteur infrastructures routières

Projet à réaliser	Coût (Mds F.cfa)
Construction autoroute à péage Dakar- Thiès	120
Construction Tronçon Malick Sy- Pikine	42
Construction Gare inter urbaine	2,5
Construction de deux échangeurs Cynnos- Malick Sy	9
Elargissement route des Niayes-Front de terre- Pikine Rue 10	8,7
Réhabilitation : Patte d'oie- Fass MBao	9
Prolongement autoroute jusqu' à la gare ferroviaire	2,7
Prolongement de la VDN jusqu' à la Golf club de Guédiéwaye	14
Prolongement de la VDN jusqu' à Diamniadio	17
Elargissement : Patte d'oie- aéroport LSS	7
Construction d'une voie sur berges entre Hann et Diamniadio	33
Passage souterrain de Soumbédioune	2,8
Réhabilitation de la RN 1 entre Diamniadio- MBour- Fatick- Kaolack	28
Réhabilitation de la RN 2 entre Diamniadio- Thiès	3,5
Réhabilitation de la RN 3 entre Thiès - Diourbel	7,5
Réhabilitation de la RN 4 entre Diourbel- Kaolack	7,5
Construction route : Passy- Foundiougne- Fatick- Bambey- Mékhé- Diogo- Fass Boye	33
Total	347,2

Les télécommunications relèvent du secteur privé. L'Etat garantit une concurrence saine et loyale en mettant en place l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART). La mise en place d'un Fonds de Solidarité Numérique depuis 2003 participe du renforcement de l'accès aux services à toutes les couches de la population.

Récapitulatif des coûts d'accompagnements sectoriels

Secteurs	En Milliards de F CFA	Financement
Transports maritimes	6,231	Financement COSEC
Portuaire	3,547	PAD
Aéroportuaire	173	A rechercher
Infrastructures routières	347,2	PAMU, MCA, BAD, BOAD,
Chemins de fer	9,45	
Energie : extension réseau SENELEC Electrification rurale ASER	267.533	Programme prioritaire (PPER)
Total	806,961	

ANNEXE N°2 : Taux Net de Scolarisation (TNS), Taux Brut de scolarisation (TBS) et Taux d'achèvement

Document de travail

Tableau 32: Evolution du Taux Net de Scolarisation (TNS) par région

Inspection d'Académie	2000/01			2001/2002			2002/2003			2003/2004		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Dakar	60,3	57,5	60,3	79,9%	79,5%	79,7%	74,0	65,8	69,7	73,2	71,7%	72,4%
Diourbel	33,9	34,1	34,0	36,3%	31,3%	33,8%	43,1	38,5	40,7	45,8%	42,1%	43,9%
Fatick	41,0	33,7	37,5	47,1%	44,8%	46,0%	58,4	57,1	57,7	60,9%	61,0%	60,9%
Kaolack	30,8	29,3	30,0	38,3%	32,6%	35,4%	46,6	42,2	44,4	50,5%	47,4%	48,9%
Kolda	63,5	59,3	61,4	72,5%	49,3%	61,3%	97,4	75,8	87,0	97,6%	78,8%	88,5%
Louga	45,2	41,4	43,3	48,9%	39,1%	43,9%	62,5	53,3	57,8	68,0%	61,1%	64,4%
St-Louis	50,3	55,8	53,1	59,0%	59,8%	59,4%	70,5	74,9	72,7	73,3%	84,6%	79,0%
Tamba	58,3	54,5	56,4	70,0%	53,2%	61,5%	109,3	70,7	87,9	92,5%	75,5%	84,0%
Thiès	51,1	46,8	48,9	61,2%	55,2%	58,2%	69,8	64,7	67,3	73,8%	67,9%	71,8%
Ziguinchor	76,8	63,8	69,8	84,8%	75,8%	80,4%	92,7	85,1	89,1	93,0%	90,4%	91,8%
Sénégal	49,6	47,3	48,5	60,0%	53,4%	56,7%	69,1	61,1	65,0	71,3%	67,3%	69,3%

Sources : DPPE/ME

Tableau 33: Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS)

Années	TBS	Garçons	Filles
97/98	61,7%	68,0%	55,5%
98/99	65,5%	73,1%	58,1%
99/00	68,3%	73,1%	63,0%
00/01	69,4%	73,9%	64,8%
01/02	71,6%	75,6%	67,6%
02/03	75,8%	77,0%	72,3%
03/04	79,9	82,4	77,3
04/05	82,5	84,4	80,6

Sources : DPPE/ME

Source : Annuaires statistiques de la DPR/MEN

Taux d'achèvement	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Garçons	50,5%	51,3%	47,1%	54,1%	60,1%
Filles	39,3%	39,7%	43,9%	42,9%	47,5%
Total	45,0%	45,6%	45,6%	48,7%	53,9%

Tableau 34: Evolution du taux d'achèvement selon le sexe.

**ANNEXE N°3 : Emplois permanents dans les entreprises du secteur moderne
selon le sexe.**

Document de travail

Tableau 35: Emplois permanents dans les entreprises du secteur moderne selon le sexe.

LIBELLE DES SECTEURS	2000		2001		2002		2003		2004	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
ACTIVITES FINANCIERES	69	123	81	135	65	147	58	156	68	170
ACTIVITES IMMOBILIERES	160	506	136	462	132	472	167	392	135	230
AGRICULTURE,ELEVAGE ET CHASSE	41	561	53	597	45	879	121	799	132	778
AUTRES COMMERCE	591	2874	661	3252	700	3057	766	3227	945	3710
AUTRES INDUSTRIES MECANQUES	27	826	17	941	23	936	29	816	19	517
BOULANGERIE,PATISSERIE ET PATES ALIMENTAIRES	80	428	117	446	116	480	142	525	104	422
COMMERCE DE VEHICULES,D'ACCESSOIRES ET DE	177	1051	179	1177	253	1273	226	1235	257	1261
EDUCATION	32	68	32	60	23	91	34	76	29	92
ENERGIE	428	2549	440	2622	488	2822	461	2673	487	2846
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES ET DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	17	721	19	717	28	666	41	788	48	859
HOTELS,RESTAURANTS	482	2314	521	2398	564	2813	474	2109	738	2534
INDUSTRIES CHIMIQUES	300	3546	392	3772	382	4037	334	3933	367	4147
INDUSTRIES DES BOISSONS	51	253	51	306	63	370	61	488	50	435
INDUSTRIES DES OLEAGINEUX	91	1104	70	1022	70	990	70	884	103	807
INDUSTRIES DIVERSES	192	447	290	535	227	392	313	456	323	465
INDUSTRIES DU BOIS	16	240	17	274	43	171	11	175	19	234
INDUSTRIES DU CAOUTCHOUC ET PLASTIQUES	62	883	57	1018	71	1056	75	885	73	1441
INDUSTRIES DU CUIR ET DES CHAUSSURES	18	265	20	332	14	473	14	356	7	272
INDUSTRIES DU PAPIER ET CARTONS DE L'EDITION	131	1090	161	1074	156	1040	144	1040	106	722
INDUSTRIES EXTRACTIVES	17	393	21	408	15	299	16	398	31	408
INDUSTRIES LAITIERES	72	277	90	336	105	419	128	731	185	794
INDUSTRIES TEXTILES ET HABILLEMENT	22	699	46	826	38	766	44	935	37	817
METALLURGIE ET TRAVAIL DES METAUX	44	843	42	823	30	913	45	763	61	960
PECHE ET AQUACULTURE	78	1650	101	1363	45	1656	109	1694	88	2087
POSTES,TELECOMMUNICATIONS	426	1278	111	1645	650	1146	222	519	529	1330
PREPARATION DE SITES ET CONSTRUCTION D'OUVRAGES	169	6031	174	4133	146	5113	202	7246	483	4850
PRODUCTION DE VIANDE ET DE POISSONS	270	1382	282	1482	212	1785	218	1354	176	602
REPARATIONS	7	108	19	168	7	107	13	156	31	161
SANTE ET ACTION SOCIALE	1102	1472	1038	1355	1409	1629	757	780	1983	538
SERVICES AUX ENTREPRISES	782	4225	732	3580	849	4609	956	3442	1049	4752
SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PROFESSIONNELS	394	1241	302	1082	305	1157	398	1343	456	1232
TRANSFORMATION DES FRUITS ET LEGUMES ET FABRICATION	217	6260	205	3897	215	3754	231	3820	172	6310
TRANSPORT ET COMMUNICATION	524	5050	600	5847	684	6162	688	5227	443	3785
TRAVAIL DES GRAINS ET FABRICATION DE PRODUITS	33	506	30	482	53	474	58	618	59	669
TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE FINITION	76	668	121	1512	98	1520	103	1502	101	1236
TOTAL	14 320	103 196	14 335	98 646	16 550	105 834	153 55	101 580	19 687	103 710

ANNEXE N°4 : Balance des paiements 2000 - 2004.

Tableau 36: Balance des Paiements 2000-2004.

Balance des Paiements 2000-2004 (en millions F.cfa)					
	2000	2001	2002	2003	2004
BALANCE DES BIENS	-296 706	-311 755	-374 553	-469 924	-521 083
Exportations FOB	654 893	735 316	743 357	730 551	797 411
Marchandises générales	635 281	724 015	733 944	722 337	786 176
Sel marin	4 984	6 491	7 168	6 845	6 690
Produits pétroliers	57 158	90 336	95 292	109 303	115 200
Produits arachidières	58 655	65 146	47 282	25 227	17 319
Phosphates	14 673	13 693	12 184	5 345	7 894
Coton	4 360	5 941	9 694	13 718	13 578
Produits de la Pêche	162 444	175 800	173 904	157 245	167 500
Acide phosphorique	47 474	56 221	91 745	69 320	80 664
Engrais solide	9 533	15 929	17 474	22 848	21 818
<i>Produits ICS</i>	57 007	72 150	109 219	92 168	102 482
Autres	276 000	294 458	279 201	312 486	355 513
Importations FOB	951 599	1 047 071	1 117 910	1 200 475	1 318 494
dont marchandises générales	951 560	1 045 796	1 102 795	1 192 182	1 309 439
Importations CAF (Commerce général)	1 081 318	1 188 404	1 253 176	1 354 752	1 488 000
Riz	94 938	103 869	130 357	126 387	128 300
Blé	26 393	29 075	30 314	30 939	41 500
Sucre	4 154	15 677	9 310	9 206	4 300
<i>Produits alimentaires</i>	125 485	148 621	169 981	166 532	174 100
Pétrole brut	138 359	144 864	114 254	158 925	178 200
Produits raffinés	104 145	87 568	82 962	71 826	100 200
<i>Produits pétroliers</i>	242 504	232 432	197 216	230 751	278 400
Machines-Outils	119 716	126 155	162 652	165 096	191 100
Autres	593 613	681 196	723 327	792 373	844 400
SERVICES NETS	-12 879	-11 394	-12 690	-13 016	-14 789
Transports	-148 047	-151 844	-151 141	-142 877	-149 915
dont Frêts	-103 735	-114 908	-121 823	-131 334	-141 169
Transport maritime	-60 854	-95 136	-118 603	-129 809	-144 579
Transport aérien	-97 184	-64 753	-40 515	-21 054	-16 922
Autres transports	9 991	8 045	7 977	7 986	11 586
Voyage	68 941	96 404	101 946	89 027	81 606
A titre professionnel	36 898	44 003	46 656	41 083	42 257
A titre personnel	32 043	52 401	55 290	47 944	39 349
Autres services	66 227	44 046	36 505	40 834	53 520
dont Assurances/marchandises	-21 626	-23 768	-25 064	-27 095	-32 766
REVENUS NETS	-79 343	-76 817	-90 595	-79 132	-69 044
Revenus du Travail	33 438	26 736	29 836	31 277	31 392
Revenus des Investissements	-112 781	-103 553	-120 431	-110 409	-100 436
dont Intérêts sur dette ext publique (direct et avalisé)	-57 898	-45 406	-47 505	-45 663	-47 405
TRANSFERTS COURANTS	152 302	220 030	256 927	308 296	333 878
Publics	52 181	47 204	64 750	67 283	64 269
Privés	100 121	172 826	192 177	241 013	269 609
TRANSACTIONS COURANTES/PAIEMENTS COURANTS	-236 626	-179 936	-220 911	-253 776	-271 038
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	242 901	173 800	199 473	245 081	261 988
Compte de Capital	59 354	107 079	88 401	87 406	396 214

Transferts de Capital	59 551	106 816	88 450	87 616	396 438
Publics	57 074	104 758	82 540	80 836	392 013
Privés	2 477	2 058	5 910	6 780	4 425
Acquisitions/Cessions d'actifs financiers non produits	-197	263	-49	-210	-224
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES	183 547	66 721	111 072	157 675	-134 226
Investissements directs	44 348	28 575	30 693	28 965	33 792
De l'économie vers l'étranger	-462	5 160	-23 709	-1 545	-6 901
De l'étranger vers l'économie	44 810	23 415	54 402	30 510	40 693
Investissements de portefeuille	16 350	-5 552	-28 121	-25 263	-24 685
Avoirs	7 861	11 369	-18 715	-31 813	-24 709
Engagements	8 489	-5 817	-9 406	6 550	24
Autres investissements	133 089	98 760	172 923	164 301	-61 641
Avoirs	-3 105	-2 853	8 304	33 731	3 156
Engagements	136 194	101 613	164 619	130 570	-64 797
Avoirs de réserve	-10 240	-66 166	-64 423	-10 328	-81 692
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-6 275	9 700	21 438	8 695	9 050

Document de travail